

Ecrit par le 1 décembre 2025

Anthony Zilio: « En 2020, nous applaudissions les soignants à nos fenêtres. Deux ans plus tard, qui s'en souvient? »



En compagnie des élus communautaires, le maire de Bollène Antony Zilio a invité et remercié le personnel médical, le personnel intercommunal et municipal qui se sont investis dans la lutte contre le Covid-19 ces deux dernières années au sein du périmètre de la communauté de communes Rhône Lez Proyence.

L'intercommunalité Rhône Lez Provence regroupe les villages de Lapalud, Bollène, Lamotte-du-Rhône, Mondragon et Mornas. Au sein de ceux-ci, plus de 18 000 personnes ont pu se faire vacciner grâce au centre de vaccination mis en place à Bollène en janvier 2021.

Le maire a souligné les difficultés auxquelles lui et Frédéric Blanc, médecin généraliste à Mondragon, ont dû faire face pour pouvoir ouvrir ce centre. Il a également relevé un point sanitaire important : l'offre de soins n'est toujours pas suffisante en Rhône Lez Provence, que ce soit pour le Covid-19 ou non.

1 décembre 2025 |



Ecrit par le 1 décembre 2025

Même si la pandémie fait moins parler d'elle aujourd'hui, Anthony Zilio a tenu à mettre en lumière les efforts qu'a fourni le personnel médical, et qu'il continue de fournir au quotidien. « Ensemble nous pouvons beaucoup, quand la situation l'impose et quand nos concitoyens ont besoin de nous. Je vous remercie », a-t-il conclu.

V.A.

Covid-19 : l'accueil des scolaires assuré par la ville de Bollène pour les enfants des personnels mobilisés





Ecrit par le 1 décembre 2025

Suite aux annonces du Président de la République, faisant face à la situation sanitaire actuelle, les écoles, collèges et lycée se voient l'obligation de fermer. A <u>Bollène</u>, l'accueil des enfants des personnels prioritaires sera assuré.

Sont concernés les enfants des soignants, des professions médicales libérales, des personnels en gestion de crise (<u>Agence Régionale de Santé</u>, <u>Préfecture</u>, <u>Conseil départemental</u>, pompiers, police nationale et municipale, gendarmerie, employés de vie, employés d'EPHAD). Pour connaître la liste exhaustive des professions concernées, il est conseillé de contacter le service Enfance-Jeunesse. Les enfants de maternelles et élémentaires seront accueillis à l'école élémentaire Curie sur la période scolaire du 6 au 9 avril. L'accueil du périscolaire se tiendra à l'ACM Curie (ancienne crèche) selon les horaires suivants : 7h30 à 8h30, 11h30 à 13h20, et de 16h30 à 18h. Du 12 au 23 avril, au même lieu (ACM), pendant la période de vacances scolaires les enfants des personnels mobilisés pourront être accueillis de 7h30 à 18h. Les parents concernés doivent impérativement se faire connaître auprès du service Enfance-Jeunesse.

L'intercommunalité maintient également un service de restauration scolaire pour les enfants des personnels mobilisés à la gestion de la crise sanitaire. Les repas doivent être réservés auprès du service Enfance jeunesse de la ville au 04 90 40 51 15. Cet accueil sera assuré à titre gratuit sur toute la durée de la période du 06 au 23 avril. Les repas restent à la charge des familles.